

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION INTERMINISTERIELLE AUTORITES ADMINISTRATIVES
INDEPENDANTES ET DE REGULATION

ANNEXE A LA LOI DE REGLEMENT POUR

2021

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes:

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent:

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

AVANT-PROPOS	2
<u>MISSION AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES ET DE REGULATION</u>	<u>5</u>
NOTE EXPLICATIVE	6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	7
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	8
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION	10
<u>PROGRAMME AGENCE NATIONALE DES INVESTIGATIONS FINANCIERES (ANIF)</u>	<u>11</u>
NOTE EXPLICATIVES	12
<u>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</u>	<u>12</u>
<u>RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE</u>	<u>12</u>
<u>RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME</u>	<u>13</u>
<u>PROGRAMME COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME ET PERMANENTE (CENAP)</u>	<u>14</u>
<u>NOTE EXPLICATIVE</u>	<u>15</u>
<u>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</u>	<u>15</u>
<u>RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE</u>	<u>15</u>
<u>RECAPITULATION DES MOUVEMENTS ENTRE ACTIONS ET TITRES AU SEIN DU PROGRAMME</u>	<u>16</u>
<u>NOTE EXPLICATIVE</u>	<u>18</u>
<u>PROGRAMME COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE (CNLCEI)</u>	<u>19</u>
<u>NOTE EXPLICATIVE</u>	<u>20</u>
<u>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</u>	<u>20</u>
<u>RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE</u>	<u>20</u>
<u>PROGRAMME COMMISSION NATIONALE DE DROITS DE L'HOMME</u>	<u>22</u>
<u>NOTE EXPLICATIVE</u>	<u>23</u>
<u>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</u>	<u>23</u>
<u>RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE</u>	<u>23</u>
<u>RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME</u>	<u>24</u>
<u>PROGRAMME AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ENERGIE ELECTRIQUE (ARSEE)</u>	<u>25</u>
<u>NOTE EXPLICATIVE</u>	<u>26</u>
<u>PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES</u>	<u>26</u>
<u>RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE</u>	<u>26</u>
<u>RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME</u>	<u>27</u>

PROGRAMME COMMISSION NATIONALE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	28
NOTE EXPLICATIVE	29
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES	29
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	29
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	30
PROGRAMME AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS	31
NOTE EXPLICATIVE	32
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES	32
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	32
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	33
NOTE EXPLICATIVE	35
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES	35
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	35
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	36
NOTE EXPLICATIVE	38
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES	38
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	38
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	39
NOTE EXPLICATIVE	41
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES	41
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	41
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME	42

MISSION AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES ET DE REGULATION

NOTE EXPLICATIVE

L'annexe au projet de loi de règlement, le rapport annuel de Performance de la mission 31 : "Autorités administratives indépendantes et de régulation" est prévue par l'article 18 alinéa 3 de la loi organique n°20/2014 du 25 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB).

A l'issue des travaux de révision de l'architecture budgétaire, la structure de la mission a connu une évolution.

Ainsi, les dotations liées à la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP), la Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI), la Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) et la Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel (CNPDCP) ont migré, en 2016, de la mission "conseil et contrôle" vers la nouvelle mission "autorités administratives indépendantes et de régulation".

La mission "Autorités administratives indépendantes et de régulation" s'enrichie, en 2017, d'une nouvelle entité, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Ainsi, La mission "Autorités administratives indépendantes et de régulation" regroupe les crédits des autorités administratives autonomes, indépendantes et de régulation (AAIR) suivantes :

- Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique (ARSEE) ;
- Agence Gabonaise de Sureté et Sécurité Nucléaire (AGSSN) ;
- Agence de Régulation de Communication Electrique et de la Poste (ARCEP) ;
- Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)
- Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP) ;
- Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI) ;
- Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH) ;
- Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel (CNPDCP) ;
- Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP).

Les organes constitutionnels classés dans la mission « autorités administratives indépendantes et de régulation », du fait de leur rôle de régulation, portent une politique publique et pourraient être astreints à la démarche de performance. Toutefois, l'exercice de déploiement de la démarche de performance étant à ce jour orienté sur les services administratifs, le traitement réservé aux pouvoirs publics continue de s'étendre à l'ensemble des organes constitutionnels.

Chacune de ces autorités administratives indépendantes et de régulation(AAIR) fait l'objet d'une dotation

Conformément aux dispositions de la loi organique, le présent rapport annuel de performance présente les montants de crédits exécutés par dotation et titre pour l'année considérée (PLF 2017).

Les crédits budgétaires figurant dans les tableaux du présent document sont présentés en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP).

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (a – b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en 2021	Ecart (c) – (d)
31.227:Haute Autorité de la Communication (HAC)	1 243 767 784	499 380 357	744 387 427	1 243 767 784	499 380 357	744 387 427
31.250: Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)	556 465 440	450 015 208	106 450 232	556 465 440	450 015 208	106 450 232
31.250.1: Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)	556 465 440	450 015 208	106 450 232	556 465 440	450 015 208	106 450 232
31.255: Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)	598 544 800	297 400 000	301 144 800	598 544 800	297 400 000	301 144 800
31.255.1:Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)	598 544 800	297 400 000	301 144 800	598 544 800	297 400 000	301 144 800
31.262:Commissio n Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)	2 988 350 689	2 308 733 180	679 617 509	2 988 350 689	2 308 733 180	679 617 509
31.262.1:Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)	2 988 350 689	2 308 733 180	679 617 509	2 988 350 689	2 308 733 180	679 617 509
31.283:Commissio n Nationale de Droits de l'Homme	192 600 000	108 052 004	84 547 996	192 600 000	108 052 004	84 547 996
31.283.1:Commission Nationale de Droits de l'Homme	192 600 000	108 052 004	84 547 996	192 600 000	108 052 004	84 547 996
31.285:Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)	433 553 035	420 464 800	13 088 235	433 553 035	420 464 800	13 088 235
31.285.1:Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)	433 553 035	420 464 800	-13 088 235	433 553 035	420 464 800	-13 088 235
31.291:31.291: Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel	864 587 846	932 759 548	68 171 702	864 587 846	932 759 548	68 171 702
31.291.1:Commission Nationale de Protection des Données à caractère Personnel	864 587 846	932 759 548	68 171 702	864 587 846	932 759 548	68 171 702
31.295:Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	864 000 000	453 000 000	411 000 000	864 000 000	453 000 000	411 000 000
31.295.1: Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	864 000 000	453 000 000	411 000 000	864 000 000	453 000 000	411 000 000
31.296:Autorité de Régulation et de Transports Ferroviaires	14 614 047 908	5 818 955 392	8 795 092 516	14 614 047 908	5 818 955 392	8 795 092 516

31.296.1: Autorité de Régulation et de Transports Ferroviaires	14 614 047 908	5 818 955 392	8 795 092 516	14 614 047 908	5 818 955 392	8 795 092 516
31.298: Autorité Nationale d'Audit et de Vérification	2 905 882 353	3 131 850 000	-225 967 647	2 905 882 353	3 131 850 000	-225 967 647
31.298.1: Autorité Nationale d'Audit et de Vérification	2 905 882 353	3 131 850 000	-225 967 647	2 905 882 353	3 131 850 000	-225 967 647
31: Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation	25 261 799 855	14 420 610 489	10 841 189 366	25 261 799 855	14 420 610 489	10 841 189 366

Explication des principaux écarts :

Pour l'année 2021, la dotation de la mission était de **25 261 799 855 FCFA** pour une exécution de **14 420 610 489 FCFA**, ce qui représente un taux global d'exécution du budget de 57.08%, pour un écart de **10 841 189 366 FCFA**.

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021 (a)	AE engagées en 2021 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2021 (c)	CP consommés en 2021	Ecart (c) - (d)
31.227: Haute Autorité de la Communication (HAC)	1 243 767 784	499 380 357	744 387 427	1 243 767 784	499 380 357	744 387 427
2: dépenses de personnel	825 523 784	-	825 523 784	825 523 784	-	825 523 784
3: dépenses de biens et services	200 000 000	160 000 000	40 000 000	200 000 000	160 000 000	40 000 000
4: dépenses de transfert	18 244 000	15 507 400	2 736 600	18 244 000	15 507 400	2 736 600
5: dépenses d'investissement	200 000 000	323 872 957	-123 872 957	200 000 000	323 872 957	-123 872 957
31.250: Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)	556 465 440	450 015 208	106 450 232	556 465 440	450 015 208	106 450 232
2: dépenses de personnel	27 000 000	-	27 000 000	27 000 000	-	27 000 000
4: dépenses de transfert	529 465 440	450 015 208	79 450 232	529 465 440	450 015 208	79 450 232
31.255: Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)	598 544 800	297 400 000	301 144 800	598 544 800	297 400 000	301 144 800
2: dépenses de personnel	168 544 800	-	168 544 800	168 544 800	-	168 544 800
3: dépenses de biens et services	230 000 000	184 000 000	46 000 000	230 000 000	184 000 000	46 000 000
5: dépenses d'investissement	200 000 000	113 400 000	86 600 000	200 000 000	113 400 000	86 600 000
31.262: Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCI)	2 988 350 689	2 308 733 180	679 617 509	2 988 350 689	2 308 733 180	679 617 509
2: dépenses de personnel	1 582 733 689	798 000 000	784 733 689	1 582 733 689	798 000 000	784 733 689
3: dépenses de biens et services	835 617 000	1 051 233 180	-215 616 180	835 617 000	1 051 233 180	-215 616 180
4: dépenses de transfert	70 000 000	59 500 000	10 500 000	70 000 000	59 500 000	10 500 000
5: dépenses d'investissement	500 000 000	400 000 000	100 000 000	500 000 000	400 000 000	100 000 000
31.283: Commission Nationale de Droits de l'Homme	192 600 000	108 052 004	84 547 996	192 600 000	108 052 004	84 547 996
2: dépenses de personnel	17 600 000	6 052 004	11 547 996	17 600 000	6 052 004	11 547 996
3: dépenses de biens et services	75 000 000	60 000 000	15 000 000	75 000 000	60 000 000	15 000 000
4: dépenses de transfert	50 000 000	-	50 000 000	50 000 000	-	50 000 000
5: dépenses d'investissement	50 000 000	42 000 000	8 000 000	50 000 000	42 000 000	8 000 000

31.285:Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)	433 553 035	420 464 800	13 088 235	433 553 035	420 464 800	13 088 235
2:dépenses de personnel	12 964 800	-	12 964 800	12 964 800	-	12 964 800
4:dépenses de transfert	420 588 235	420 464 800	123 435	420 588 235	420 464 800	123 435
31.291:31.291: Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel	864 587 846	932 759 548	-68 171 702	864 587 846	932 759 548	-68 171 702
2:dépenses de personnel	23 242 000	-	23 242 000	23 242 000	-	23 242 000
3:dépenses de biens et services	434 202 989	547 362 391	-113 159 402	434 202 989	547 362 391	-113 159 402
4:dépenses de transfert	50 000 000	3 254 300	46 745 700	50 000 000	3 254 300	46 745 700
5:dépenses d'investissement	357 142 857	382 142 857	-25 000 000	357 142 857	382 142 857	-25 000 000
31.295:Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	864 000 000	453 000 000	411 000 000	864 000 000	453 000 000	411 000 000
2:dépenses de personnel	264 000 000	264 000 000	-	264 000 000	264 000 000	-
3:dépenses de biens et services	350 000 000	189 000 000	161 000 000	350 000 000	189 000 000	161 000 000
5:dépenses d'investissement	250 000 000	-	250 000 000	250 000 000	-	250 000 000
31.296:Autorité de Régulation et de Transports Ferroviaires	14 614 047 908	5 818 955 392	8 795 092 516	14 614 047 908	5 818 955 392	8 795 092 516
4:dépenses de transfert	470 359 239	533 073 804	-62 714 565	470 359 239	533 073 804	-62 714 565
5:dépenses d'investissement	14 143 688 669	5 285 881 588	8 857 807 081	14 143 688 669	5 285 881 588	8 857 807 081
31.298:Autorité Nationale d'Audit et de Vérification	2 905 882 353	3 131 850 000	-225 967 647	2 905 882 353	3 131 850 000	-225 967 647
2:dépenses de personnel	2 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	2 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
3:dépenses de biens et services	200 000 000	1 160 000 000	-960 000 000	200 000 000	1 160 000 000	-960 000 000
4:dépenses de transfert	705 882 353	971 850 000	-265 967 647	705 882 353	971 850 000	-265 967 647
31:Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation	25 261 799 855	14 420 610 489	10 841 189 366	25 261 799 855	14 420 610 489	10 841 189 366
2:dépenses de personnel	4 921 609 073	2 068 052 004	2 853 557 069	4 921 609 073	2 068 052 004	2 853 557 069
3:dépenses de biens et services	2 324 819 989	3 351 595 571	-1 026 775 582	2 324 819 989	3 351 595 571	-1 026 775 582
4:dépenses de transfert	2 314 539 267	2 453 665 512	-139 126 245	2 314 539 267	2 453 665 512	-139 126 245
5:dépenses d'investissement	15 700 831 526	6 547 297 402	9 153 534 124	15 700 831 526	6 547 297 402	9 153 534 124

Présentation des principaux écarts :

En 2021, globalement, la dotation de la mission « Autorités **Administratives Indépendantes et de Régulation** » était de **25 261 799 855 FCFA** pour une exécution de **14 420 610 489 FCFA**, ce qui représente un taux global d'exécution du budget de 57,08%, pour un écart de **10 841 189 366 FCFA**. Cette dotation se répartissait ainsi qu'il suit :

- au titre des dépenses de personnel, la mission a reçu **4 921 609 073 FCFA** et exécuté **2 068 052 004 FCFA**, soit un taux de 42.01 % et un écart de **2 853 557 069 FCFA** ;
- s'agissant des dépenses de biens et services, les crédits ouverts s'élevaient à **2 324 819 989 FCFA**. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de **3 351 595 571 FCFA**, soit un taux de 144.16 % et un écart de **- 1 026 775 582 FCFA** ;
- en ce qui concerne les dépenses de transfert, ouvert à hauteur de **2 314 539 267 FCFA** et exécutés à **2 453 665 512 FCFA**, soit un taux de 106.01 % et un écart de **- 139 126 245 FCFA** ;
- enfin, les dépenses d'investissements, les crédits ouverts s'élevaient à **15 700 831 526 FCFA** et exécutés à **6 547 297 402 FCFA**, soit un taux de 41.70 % et un écart de **9 153 534 124 FCFA**.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DE LA MISSION

Récapitulatif des mouvements par titre

Titre	Nature des mouvements d'AE		
	Transferts	Virements	Annulations
Titre 3			
Total des mouvements d'AE			

Explication du total des mouvements d'AE et de CP :

Au cours de l'exercice 2021, aucun transfert de crédits n'a été effectué dans la mission.

PROGRAMME AGENCE NATIONALE DES INVESTIGATIONS FINANCIERES (ANIF)

NOTE EXPLICATIVES

Pour l'exercice 2021, la dotation budgétaire du programme « Agence Nationale des Investigations Financières » (ANIF) était de **556 465 440 FCFA** dont 27 000 000 FCFA pour les dépenses de personnels et **529 465 440 FCFA** pour les dépenses de transferts.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2021	CP consommés en 2021	Ecart
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
N°31.250:Agence Nationale des Investigations Financières (ANIF)	556 465 440	450 015 208	106 450 232	556 465 440	450 015 208	106 450 232
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	27 000 000	-	27 000 000	27 000 000	-	27 000 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	529 465 440	450 015 208	79 450 232	529 465 440	450 015 208	79 450 232
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour Le Programme	580 567 031	129 325 169	451 241 862	580 567 031	129 325 169	451 241 862
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	27 000 000	-	27 000 000	27 000 000	-	27 000 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	529 465 440	450 015 208	79 450 232	529 465 440	450 015 208	79 450 232
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Total des Transferts				
dont Titre 2				
dont Titre 4				

Explication des impacts de chaque transfert :

Au cours de l'année 2021, le programme « Agence Nationale des Investigations Financières » n'a effectué aucun transfert.

PROGRAMME COMMISSION ELECTORALE NATIONALE AUTONOME ET PERMANENTE (CENAP)

NOTE EXPLICATIVE

En 2021, le programme « Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente » (CENAP) a bénéficié d'une dotation de **598 544 800 FCFA**. Cette dotation se composait de la manière suivante :

- dépenses de personnel **168 544 800 FCFA** ;
- dépenses de biens et services : **230 000 000 FCFA** ;
- dépenses d'investissements : **200 000 000 FCFA**.

Ces crédits ont été exécuté à hauteur de **297 400 000 FCFA** dont **184 000 000 FCFA** au titre des dépenses de biens et services et **113 400 000 FCFA** au titre des dépenses d'investissements, soit un taux d'exécution de 49.68% et un écart de **301 144 800 FCFA**.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts	CP consommés en 2021	Ecart
	en LFR pour 2021	(b)	(a – b)	en LFR pour 2021	(d)	(c) – (d)
	(a)			(c)		
N°31.255:Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente (CENAP)	598 544 800	297 400 000	301 144 800	598 544 800	297 400 000	301 144 800
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	168 544 800	-	168 544 800	168 544 800	-	168 544 800
Titre 3. Dépenses de biens et services	230 000 000	184 000 000	46 000 000	230 000 000	184 000 000	46 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	113 400 000	86 600 000	200 000 000	113 400 000	86 600 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour Le Programme	598 544 800	297 400 000	301 144 800	598 544 800	297 400 000	301 144 800
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	168 544 800	-	168 544 800	168 544 800	-	168 544 800
Titre 3. Dépenses de biens et services	230 000 000	184 000 000	46 000 000	230 000 000	184 000 000	46 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	200 000 000	113 400 000	86 600 000	200 000 000	113 400 000	86 600 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS ENTRE ACTIONS ET TITRES AU SEIN DU PROGRAMME

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
Total des Transferts				
dont Titre 2				
dont Titre 3				

Explication des impacts de chaque transfert :

Au cours de l'année 2021, le programme « Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente » n'a effectué aucun transfert.

Annulations

Tableau récapitulatif des annulations

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6
AE						
CP						
Total des annulations d'AE						
Total des annulations de CP						

Explication de chaque annulation :

Le programme n'a subi aucunes annulations de crédits.

AGENCE DE REGULATION DE LA COMMUNICATION ELECTRONIQUE ET DE LA POSTE (ARCEP)

NOTE EXPLICATIVE

Pour le collectif 2021, le programme Agence de Régulation de la Communication Electronique et de la Poste (ARCEP) n'a pas bénéficié de dotation budgétaire.

PROGRAMME COMMISSION NATIONALE DE LUTTE CONTRE L'ENRICHISSEMENT ILLICITE (CNLCEI)

NOTE EXPLICATIVE

Pour 2021 les crédits ouverts au titre du programme « Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite » (CNLCEI) étaient de 2 988 350 689 FCFA. Cette dotation se répartie ainsi qu'il suit :

- Titre 2. Dépenses de personnel : 1 582 733 689 FCFA ;
- Titre 3. Dépenses de biens et services : 835 617 000 FCFA ;
- Titre 4. Dépenses de transfert : 70 000 000 FCFA.
- Titre 5. Dépenses d'investissement : 70 000 000 FCFA.

Cette dotation a été consommée à hauteur de 2 308 733 180 FCFA soit un taux d'exécution de 77,25% pour un écart de 679 617 509 FCFA

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes	AE engagées en	Ecart	CP ouverts	CP consommés en	Ecart
	en LFR pour 2021	2021		en LFR pour 2021	2021	
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
31.262:Commission Nationale de Lutte contre l'Enrichissement Illicite (CNLCEI)	2 988 350 689	2 308 733 180	679 617 509	2 988 350 689	2 308 733 180	679 617 509
1:1: charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2: dépenses de personnel	1 582 733 689	798 000 000	784 733 689	1 582 733 689	798 000 000	784 733 689
3:3: dépenses de biens et services	835 617 000	1 051 233 180	-215 616 180	835 617 000	1 051 233 180	-215 616 180
4:4: dépenses de transfert	70 000 000	59 500 000	10 500 000	70 000 000	59 500 000	10 500 000
5:5: dépenses d'investissement	70 000 000	400 000 000	100 000 000	500 000 000	400 000 000	100 000 000
6:6: autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	2 988 350 689	2 308 733 180	679 617 509	2 988 350 689	2 308 733 180	679 617 509
Dont :						
1:1: charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
2:2: dépenses de personnel	1 582 733 689	798 000 000	784 733 689	1 582 733 689	798 000 000	784 733 689
3:3: dépenses de biens et services	835 617 000	1 051 233 180	-215 616 180	835 617 000	1 051 233 180	-215 616 180
4:4: dépenses de transfert	70 000 000	59 500 000	10 500 000	70 000 000	59 500 000	10 500 000
5:5: dépenses d'investissement	70 000 000	400 000 000	100 000 000	500 000 000	400 000 000	100 000 000
6:6: autres dépenses	-	-	-	-	-	-

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
		Titre 2		
		Titre 3		
		Titre 4		
		Titre 5		
Total des Transferts				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				

Explication des impacts de chaque transfert :

Au cours de l'année 2021, le programme « *Commission Nationale de Lutte Contre l'Enrichissement Illicite* » n'a effectué aucun transfert.

PROGRAMME COMMISSION NATIONALE DE DROITS DE L'HOMME

NOTE EXPLICATIVE

Pour l'exercice 2021, le programme « Commission Nationale de Droits de l'Homme » a bénéficié d'une dotation de **192 600 000 FCFA** dont 17 600 000 FCFA au titre des dépenses de personnel, 75 000 000 FCFA pour les dépenses de biens et services, 50 000 000 FCFA pour les Dépenses de transfert Cette dotation a été consommée à hauteur de **108 052 004 FCFA**, Soit un taux d'exécution de 56,10% et un écart de **84 547 996 FCFA**.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
Numéro et intitulé du programme et du titre	AE ouvertes en LFR pour 2021	AE engagées en 2021 (b)	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2021	CP consommés en 2021 (d)	Ecart
N°31.283:Commission Nationale de Droits de l'Homme	192 600 000	108 052 004	84 547 996	192 600 000	108 052 004	84 547 996
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	17 600 000	6 052 004	11 547 996	17 600 000	6 052 004	11 547 996
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	60 000 000	15 000 000	75 000 000	60 000 000	15 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	50 000 000	-	50 000 000	50 000 000	-	50 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	50 000 000	42 000 000	8 000 000	50 000 000	42 000 000	8 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	192 600 000	108 052 004	84 547 996	192 600 000	108 052 004	84 547 996
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	17 600 000	6 052 004	11 547 996	17 600 000	6 052 004	11 547 996
Titre 3. Dépenses de biens et services	75 000 000	60 000 000	15 000 000	75 000 000	60 000 000	15 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	50 000 000	-	50 000 000	50 000 000	-	50 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	50 000 000	42 000 000	8 000 000	50 000 000	42 000 000	8 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

Le programme « Commission Nationale de Droits de l'Homme » n'a effectué aucun transfert.

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
		Titre 2		
		Titre 3		
Total des Transferts				
		dont Titre 2		
		dont Titre 3		

Pour 2021, le programme a fait l'objet de trois (3) mouvements de crédits

PROGRAMME AGENCE DE REGULATION DU SECTEUR DE L'EAU POTABLE ET DE L'ENERGIE ELECTRIQUE (ARSEE)

NOTE EXPLICATIVE

Au titre de l'exercice 2021, le programme « Agence de Régulation du Secteur de l'Eau potable et de l'Energie électrique » (ARSEE) a bénéficié d'une dotation de **433 553 035 FCFA**. Ladite dotation n'a pas été consommée.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LF pour 2021	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts en LF pour 2021	CP consommés en 2021	Ecart
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
N°31.285:Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique (ARSEE)	433 553 035	420 464 800	13 088 235	433 553 035	420 464 800	13 088 235
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	12 964 800	-	12 964 800	12 964 800	-	12 964 800
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	420 588 235	420 464 800	123 435	420 588 235	420 464 800	123 435
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	433 553 035	420 464 800	13 088 235	433 553 035	420 464 800	13 088 235
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	12 964 800	-	12 964 800	12 964 800	-	12 964 800
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	420 588 235	420 464 800	123 435	420 588 235	420 464 800	123 435
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
		Titre 4		
Total des Transferts				

Explication des impacts de chaque transfert :

Au titre de l'exercice 2021, le programme « Agence de régulation du secteur de l'eau potable et de l'énergie électrique » n'a effectué aucun transfert.

PROGRAMME COMMISSION NATIONALE DE PROTECTION DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

NOTE EXPLICATIVE

Pour l'exercice 2021, le programme «Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel » a bénéficié, d'une dotation de **864 587 846 FCFA** dont **23 242 000 FCFA** au titre des dépenses de personnel et **434 202 989 FCFA** pour dépenses de biens et services.

Cette dotation a été consommée à hauteur de **932 759 548 FCFA**, soit un écart de **-68 171 702 FCFA**.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts	CP consommés en 2021	Ecart
	en LFR pour 2021 (a)	(b)	(a – b)	en LFR pour 2021 (c)	(d)	(c) – (d)
N°31.291:Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel	864 587 846	932 759 548	-68 171 702	864 587 846	932 759 548	-68 171 702
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	23 242 000	-	23 242 000	23 242 000	-	23 242 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	434 202 989	547 362 391	-113 159 402	434 202 989	547 362 391	-113 159 402
Titre 4. Dépenses de transfert	50 000 000	3 254 300	46 745 700	50 000 000	3 254 300	46 745 700
Titre 5. Dépenses d'investissement	357 142 857	382 142 857	-25 000 000	357 142 857	382 142 857	-25 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	864 587 846	932 759 548	-68 171 702	864 587 846	932 759 548	-68 171 702
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	23 242 000	-	23 242 000	23 242 000	-	23 242 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	434 202 989	547 362 391	-113 159 402	434 202 989	547 362 391	-113 159 402
Titre 4. Dépenses de transfert	50 000 000	3 254 300	46 745 700	50 000 000	3 254 300	46 745 700
Titre 5. Dépenses d'investissement	357 142 857	382 142 857	-25 000 000	357 142 857	382 142 857	-25 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

Transferts

Tableau récapitulatif des transferts

Programme source du transfert	Programme destinataire du transfert	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
		Titre 2		
		Titre 3		
		Titre 5		
Total des Transferts				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque transfert :

Pour 2021, le programme « Commission Nationale de Protection des Données à Caractère Personnel » n'a effectué aucun transfert.

Annulations

Tableau récapitulatif des annulations

	Titre 1	Titre 2	Titre 3	Titre 4	Titre 5	Titre 6
AE					290 035 524	
CP					290 035 524	
Total des annulations d'AE					290 035 524	
Total des annulations de CP					290 035 524	

Explication de chaque annulation :

En 2021, le programme n'a subi aucune annulation de crédits.

PROGRAMME AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

NOTE EXPLICATIVE

Pour l'exercice 2021, le programme Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP) a bénéficié d'une dotation de **864 000 000FCFA** au titre des dépenses de biens et services. Cette dotation a été totalement consommée.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes	AE engagées	Ecart	CP ouverts	CP consommés	Ecart
	en LFR pour 2021	en 2021		en LFR pour 2021	en 2021	
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
N°31.295:Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP)	864 000 000	453 000 000	411 000 000	864 000 000	453 000 000	411 000 000
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	264 000 000	264 000 000	-	264 000 000	264 000 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	350 000 000	189 000 000	161 000 000	350 000 000	189 000 000	161 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	250 000 000	-	250 000 000	250 000 000	-	250 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	864 000 000	453 000 000	411 000 000	864 000 000	453 000 000	411 000 000
Dont :	0					
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	264 000 000	264 000 000	-	264 000 000	264 000 000	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	350 000 000	189 000 000	161 000 000	350 000 000	189 000 000	161 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	-	-	-	-	-	-
Titre 5. Dépenses d'investissement	250 000 000	-	250 000 000	250 000 000	-	250 000 000
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

virement

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
		Titre 3		
Total des virements				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque transfert :

Au titre de l'exercice 2021, le programme Autorité de Régulation et de Transports Ferroviaires n'a été effectué aucun virement.

PROGRAMME AUTORITE DE REGULATION ET DE TRANSPORTS FERROVIAIRES

NOTE EXPLICATIVE

Pour l'exercice 2021, le programme Autorité de Régulation et de Transports Ferroviaires a bénéficié d'une dotation de **14 614 047 908 FCFA**. Cette dotation a été totalement consommée.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts	CP consommés en 2021	Ecart
	en LFR pour 2021 (a)	(b)	(a – b)	en LFR pour 2021 (c)	(d)	(c) – (d)
N°31.296: Autorité de Régulation et de Transports Ferroviaires)	14 614 047 908	5 818 955 392	8 795 092 516	14 614 047 908	5 818 955 392	8 795 092 516
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	470 359 239	533 073 804	- 62 714 565	470 359 239	533 073 804	- 62 714 565
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 143 688 669	5 285 881 588	8 857 807 081	14 143 688 669	5 285 881 588	8 857 807 081
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	14 614 047 908	5 818 955 392	8 795 092 516	14 614 047 908	5 818 955 392	8 795 092 516
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	-	-	-	-	-	-
Titre 3. Dépenses de biens et services	-	-	-	-	-	-
Titre 4. Dépenses de transfert	470 359 239	533 073 804	- 62 714 565	470 359 239	533 073 804	- 62 714 565
Titre 5. Dépenses d'investissement	14 143 688 669	5 285 881 588	8 857 807 081	14 143 688 669	5 285 881 588	8 857 807 081
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

virement

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
		Titre 3		
Total des virements				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque transfert :

Au titre de l'exercice 2021, le programme Autorité de Régulation et de Transports Ferroviaires n'a été effectué aucun virement.

PROGRAMME AUTORITE NATIONALE D'AUDIT ET DE VERIFICATION

NOTE EXPLICATIVE

Pour l'exercice 2021, le programme **Autorité Nationale d'Audit et de Vérification** a bénéficié d'une dotation de **2 905 882 353 FCFA** dont **2 000 000 000 FCFA** au titre des dépenses de personnel et **200 000 000 FCFA** pour dépenses de biens et services et pour les dépenses de transfert de **705 882 353 FCFA**

Cette dotation a été consommée à hauteur de **3 131 850 000 FCFA**, soit un écart de **+ 225 967 647 FCFA**.

Cette dotation a été totalement consommée.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2021	AE engagées en 2021	Ecart	CP ouverts en LFR pour 2021	CP consommés en 2021	Ecart
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
N° 31.298: Autorité Nationale d'Audit et de Vérification	2 905 882 353	3 131 850 000	-225 967 647	2 905 882 353	3 131 850 000	-225 967 647
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	2 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	1 160 000 000	-960 000 000	200 000 000	1 160 000 000	-960 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	705 882 353	971 850 000	-265 967 647	705 882 353	971 850 000	-265 967 647
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	2 905 882 353	3 131 850 000	-225 967 647	2 905 882 353	3 131 850 000	-225 967 647
Dont :	0					
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	2 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000	2 000 000 000	1 000 000 000	1 000 000 000
Titre 3. Dépenses de biens et services	200 000 000	1 160 000 000	-960 000 000	200 000 000	1 160 000 000	-960 000 000
Titre 4. Dépenses de transfert	705 882 353	971 850 000	-265 967 647	705 882 353	971 850 000	-265 967 647
Titre 5. Dépenses d'investissement	-	-	-	-	-	-
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

virement

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
		Titre 3		
Total des virements				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque transfert :

Au titre de l'exercice 2021, le programme Autorité Nationale d'Audit et de Vérification n'a effectué aucun virement.

PROGRAMME AUTORITES ADMINISTRATIVES INDEPENDANTES ET DE REGULATION

NOTE EXPLICATIVE

Pour l'exercice 2021, le programme Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation a bénéficié d'une dotation de **25 261 799 855 FCFA** au titre des dépenses de biens et services. Cette dotation a été totalement consommée.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes	AE engagées	Ecart	CP ouverts	CP consommés	Ecart
	en LFR pour 2021	en 2021		en LFR pour 2021	en 2021	
	(a)	(b)	(a – b)	(c)	(d)	(c) – (d)
31: Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation	25 261 799 855	14 420 610 489	10 841 189 366	25 261 799 855	14 420 610 489	10 841 189 366
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	4 921 609 073	2 068 052 004	2 853 557 069	4 921 609 073	2 068 052 004	2 853 557 069
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 324 819 989	3 351 595 571	-1 026 775 582	2 324 819 989	3 351 595 571	-1 026 775 582
Titre 4. Dépenses de transfert	2 314 539 267	2 453 665 512	-139 126 245	2 314 539 267	2 453 665 512	-139 126 245
Titre 5. Dépenses d'investissement	15 700 831 526	6 547 297 402	9 153 534 124	15 700 831 526	6 547 297 402	9 153 534 124
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-
Total pour le programme	25 261 799 855	14 420 610 489	10 841 189 366	25 261 799 855	14 420 610 489	10 841 189 366
Dont :	0					
Titre 1. Charges financières de la dette	-	-	-	-	-	-
Titre 2. Dépenses de personnel	4 921 609 073	2 068 052 004	2 853 557 069	4 921 609 073	2 068 052 004	2 853 557 069
Titre 3. Dépenses de biens et services	2 324 819 989	3 351 595 571	-1 026 775 582	2 324 819 989	3 351 595 571	-1 026 775 582
Titre 4. Dépenses de transfert	2 314 539 267	2 453 665 512	-139 126 245	2 314 539 267	2 453 665 512	-139 126 245
Titre 5. Dépenses d'investissement	15 700 831 526	6 547 297 402	9 153 534 124	15 700 831 526	6 547 297 402	9 153 534 124
Titre 6. Autres dépenses	-	-	-	-	-	-

RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU NIVEAU DU PROGRAMME

virement

Programme source du virement	Programme destinataire du virement	Titre	Modification du montant d'AE pour le programme	Modification du montant de CP pour le programme
		Titre 3		
Total des virements				
dont Titre 2				
dont Titre 3				
dont Titre 4				
dont Titre 5				

Explication des impacts de chaque transfert :

Au titre de l'exercice 2021, le programme n'a été effectué aucun virement Autorités Administratives Indépendantes et de Régulation.